

# Impôts

## Impôts sur le revenu

L'imposition du revenu en Allemagne est progressive, c'est-à-dire que, plus le revenu est important, plus les impôts sont élevés. Chacun, qu'il soit employé ou profession libérale, paie des impôts sur ses gains. Les personnes célibataires sont soumises à l'impôt sur le revenu dès qu'elles gagnent plus de 8 004 euros par an, cette somme est dédoublée pour les personnes mariées.

L'imposition varie entre 15 et 45 pour cent, selon le revenu. La déclaration de revenus est envoyée au centre des impôts. La date butoir est habituellement le 31 mai. Il est possible de demander une prorogation du délai. La déclaration d'impôt sur le revenu peut également être envoyée via le service en ligne appelé « Elster ». Veuillez contacter l'administration fiscale pour toutes informations complémentaires.

Comme beaucoup d'autres pays, l'Allemagne accorde également des déductions fiscales qui permettent de réduire le revenu imposable. Il est possible de faire valoir des déductions, d'une part pour les enfants de moins de 18 ans (ou de moins de 27 ans s'ils sont encore en formation), mais aussi pour certaines assurances, les dons à des organismes de bienfaisance et à des partis politiques (jusqu'à concurrence d'une certaine limite) et les dépenses exceptionnelles inévitables (comme en cas de maladie).

Si vous estimez être éventuellement bénéficiaire du remboursement d'une partie de vos impôts - et c'est le cas pour la plupart des contribuables - vous devriez demander l'aide d'une association fiscale ou d'un conseiller fiscal. Ils vous factureront des honoraires fixes pour leur travail ou des honoraires basés sur votre revenu ; dans tous les cas, vous pouvez faire valoir ces frais comme dépenses dans votre prochaine déclaration d'impôt.

## Assurances vieillesse, chômage, maladie et dépendance

Mis à part l'impôt sur le revenu, vous devrez verser toute une série de cotisations sociales, notamment pour l'assurance retraite, chômage, maladie et dépendance. Ces prélèvements sont généralement répartis entre l'employé et l'employeur.

Le montant le plus élevé revient à l'assurance vieillesse, qui représente 19,5 pour cent du revenu mensuel. Le taux de l'assurance chômage s'élève à 6,5 pour cent du revenu total, l'assurance dépendance à 1,7 pour cent ou 1,95 pour cent pour les personnes sans enfants.

Si vous habitez depuis moins de cinq ans en Allemagne, on vous remboursera éventuellement une partie des charges sociales salariales (et non patronales) à l'assurance vieillesse. Mais cela ne concerne ni l'assurance chômage et ni l'assurance dépendance.

## **Impôt de solidarité**

L'impôt de solidarité a été introduit pour faire face au grand effort de réunification de l'Allemagne. Il s'élève à 5,5 pour cent de l'impôt sur le salaire ou le revenu. Et bien que la réunification ait eu lieu il y a plus de 20 ans, cette contribution est toujours actuelle. Cet impôt s'applique à toutes les entreprises et à tous les citoyens.

## **Impôt au bénéfice des Églises**

Si vous êtes membre de l'Église catholique ou protestante, alors vous payez un impôt, dont le taux varie actuellement entre 8 et 9 pour cent.

## **Autres impôts**

En plus de l'impôt sur le revenu, il existe également un certain nombre d'impôts qui touchent à la fois les particuliers et les entreprises. L'impôt le plus important est la TVA, applicable sur la plupart des biens et services. Le taux actuel de la TVA est de 19 pour cent ; une sélection d'articles, tels que certains aliments ou livres sont taxés à 7 pour cent. L'essence, l'alcool, le tabac, le thé et le café sont par contre taxés séparément.

## **Liens**

[Service Elster \(en allemand\)](#)

[Centre national des impôts \(en allemand\)](#)